



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU VAL DE SULLY

# CONTRAT DE VILLE 2024-2030

ENGAGEMENTS **quartiers2030**

*Un contrat cosigné par*

# Sommaire

## I. LE TERRITOIRE

- A. L'EPCI : la Communauté de communes du Val de Sully
- B. La ville : Sully-sur-Loire
- C. Le Quartier Prioritaire : le Hameau

## II. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

- A. Rappel des constats généraux 2015 sur le QPV
- B. Evolution comparative de 2018 à 2023

## III. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

- A. Les signataires et partenaires associés
- B. La participation citoyenne
- C. Les instances de pilotage

## IV. LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE « Engagements Quartiers 2030 »

- A. Retour des consultations citoyennes
- B. Les enjeux locaux et les engagements de la collectivité
- C. Les engagements et la mobilisation des signataires

## V. SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

## VI. ANNEXES

- Annexe 1 : Les parties prenantes du Contrat de Ville de la Communauté de communes du Val de Sully
- Annexe 2 : Les engagements et la mobilisation de l'État
- Annexe 3 : Les engagements et la mobilisation de la Région Centre-Val de Loire
- Annexe 4 : Les engagements et la mobilisation du Département du Loiret

## Préambule

A échéance du précédent Contrat de Ville 2015-2023, la Communauté de communes du Val de Sully a initié les démarches relatives à son renouvellement en collaboration avec les services de l'Etat et les partenaires institutionnels de la Politique de la Ville.

Renommé « Engagements Quartiers 2030 », le Contrat de Ville qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour s'achever au 31 décembre 2030, avec un point d'étape à mi-parcours en 2027, est conclu entre les signataires suivants :

- La Préfète du Loiret
- La Communauté de communes du Val de Sully
- La Ville de Sully-sur-Loire
- Le Conseil Régional du Centre-Val de Loire
- Le Conseil Départemental du Loiret
- LogemLoiret
- Valloire Habitat

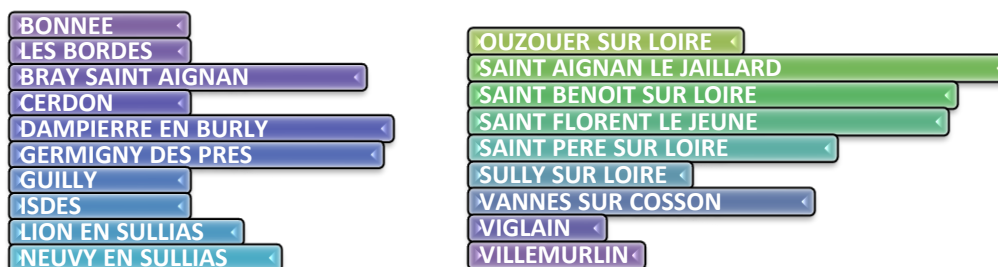
Il s'articule autour de **quatre principales thématiques** conformément aux orientations nationales et mesures annoncées lors du Comité Interministériel des Villes en date du 27 octobre 2023.

1. **Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville** : aides à la création d'entreprises, accompagnement des « invisibles », mentorat.
2. **La transition écologique et énergétique** : « Fonds Vert », verdissement et renaturation, quartiers résilients des programmes ANRU.
3. **L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation** : cités éducatives, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse.
4. **La tranquillité et la sécurité publique** : prévention, lutte contre les incivilités.

## I. LE TERRITOIRE

### A. L'EPCI : Communauté de communes du Val de Sully

Issue de la fusion de la Communauté de communes Val d'Or et Forêt, de la Communauté de communes du Sullias et de la commune de Vannes-sur-Cosson, la Communauté de communes du Val de Sully, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, est constituée de 19 communes.





Située au Sud du Département du Loiret et dotée d'un large territoire de 590,30 km<sup>2</sup>, sa population s'élève en 2023 à 24 244 habitants (41 habitants au km<sup>2</sup>). 11 communes comptent moins de 1 000 habitants.

Elle compte un quartier prioritaire de la Politique de la Ville, situé à Sully-sur-Loire, ville-centre du territoire communautaire qui regroupe près d'¼ de la population totale (soit près de 22 %).

## B. La ville : Sully-sur-Loire



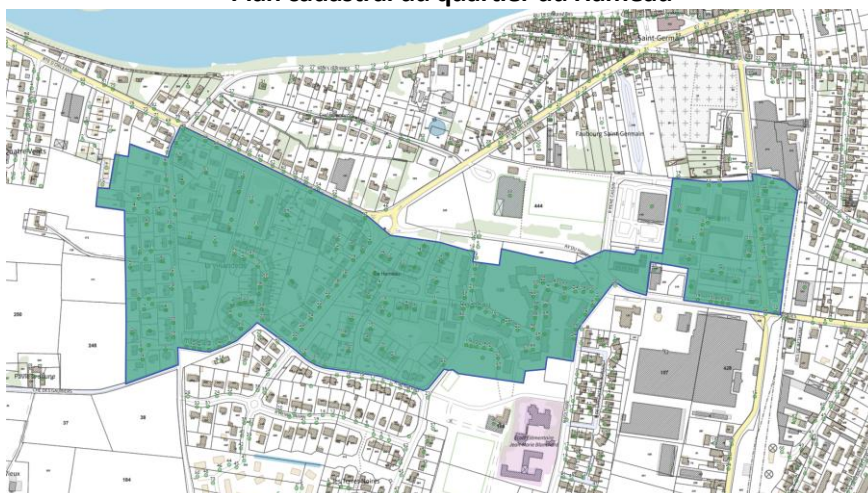
Commune de 5 141 habitants en 2023 (Source DESL)

Une superficie globale de 43,6 km<sup>2</sup> (117,9 habitants au km<sup>2</sup>)

## C. Le quartier prioritaire : le Hameau

Entré dans le programme de la Politique de la Ville en 2015, le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), le Hameau à Sully-sur-Loire, constitué de 4 secteurs : le Hameau, la Villanderie, la Résidence des Prés et les Châtaigniers, regroupe une population de 1 391 habitants en 2023.

Plan cadastral du quartier du Hameau



## II. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

### A. Rappel des constats généraux établis en 2015 sur le quartier prioritaire

- 1 384 habitants
- 80 % de locataires en résidence principale (une ancienneté d'emménagement de 10 ans et + pour 41 %)
- 71 % de logements sociaux (50 % de collectifs et 50% individuels) composés à 91 % de 3 pièces et +, et 14 % de 5 pièces et +
- Revenu déclaré médian du quartier : 10 492 € / foyer / an
- Taux de scolarisation des 15-24 ans relativement faible avec 52,3 % pour le quartier. Les principales difficultés scolaires sont liées à une insuffisante maîtrise de la langue.
- Faible niveau de formation des habitants : 53,1 % ont un niveau inférieur ou équivalent à la 3<sup>ème</sup> (sans diplôme) et 26,8 % un niveau inférieur ou égal au CAP-BEP.
- 20,5 % de la population est étrangère ce qui témoigne d'une forte mixité culturelle au sein du quartier mais également d'une faible ou non maîtrise de la langue française.
- 32,1 % des personnes vivent seules, majoritairement des personnes âgées.
- Un taux de familles monoparentales important : 16,1 % sur le quartier.
- Le quartier concentre 32,5 % des demandeurs d'emploi de la commune (le quartier représente 25,6 % de la population de la commune).

### B. Evolution comparative du bilan à mi-parcours 2018 à la fin du Contrat de Ville 2023

#### DEMOGRAPHIE

|                              |                                              | Evolution |        |        |   |
|------------------------------|----------------------------------------------|-----------|--------|--------|---|
|                              |                                              | 2018      | 2021   | 2023   |   |
| Population                   | Habitants                                    | 1 384     | 1 391  | 1 391  | → |
|                              | Part de la population du QPV dans la commune | 25,4 %    | 26,3 % | 27,0 % | ↗ |
| Répartition de la population | Hommes                                       | 48,5 %    | 49,6 % | 48,8 % | ↘ |
|                              | Femmes                                       | 51,5 %    | 50,4 % | 51,2 % | ↗ |
|                              | Moins de 25 ans                              | 40,8 %    | 39,9 % | 40,9 % | ↗ |
| Ménages                      | de 1 personnes                               | 29,8 %    | 32,2 % | 32,8 % | ↗ |
| Nationalité étrangère        |                                              | 17,2 %    | 20,5 % | 26,0 % | ↗ |

#### REVENUS

|                                   |                                   | Evolution |        |        |   |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|--------|--------|---|
|                                   |                                   | 2018      | 2021   | 2023   |   |
| Ménages fiscaux                   | Part des ménages imposé           | 33 %      | 24,6 % | 30,8 % | ↗ |
| Revenus fiscaux mensuels déclarés | Taux de bas revenus               | 55,4 %    | 57,6 % | 60,8 % | ↗ |
| Revenus mensuels disponibles      | Taux de pauvreté – niveau de vie  | 37,1 %    | 42,4 % | 41,2 % | ↘ |
| Allocataires CAF                  | percevant au moins une prestation | 320       | 335    | 336    | → |
|                                   | percevant le RSA                  | 94        | 60     | 75     | ↗ |

#### EDUCATION

|                |                                               | Evolution |        |        |   |
|----------------|-----------------------------------------------|-----------|--------|--------|---|
|                |                                               | 2018      | 2021   | 2023   |   |
| Elèves         | en maternelle                                 | 113       | 86     | 84     | ↘ |
|                | en primaire                                   | 163       | 153    | 150    | ↘ |
|                | scolarisés au collège                         | 85        | 96     | 105    | ↗ |
|                | scolarisés dans une formation générale        | 19        | 20     | 22     | ↗ |
|                | scolarisés dans une formation professionnelle | 23        | 30     | 33     | ↗ |
| Taux de retard | à l'entrée en 6 <sup>ème</sup>                | 18,5 %    | 31,6 % | nc     |   |
|                | à l'entrée en 3 <sup>ème</sup>                | 42,9 %    | 33,3 % | 25 %   | ↘ |
| 16-24 ans      | non scolarisés et sans emploi                 | 65,3 %    | 35,1 % | 36,2 % | ↘ |

|                                         |                 | Evolution |      |      |   |
|-----------------------------------------|-----------------|-----------|------|------|---|
|                                         |                 | 2018      | 2021 | 2023 |   |
| Demandeurs d'emploi – Toutes Catégories |                 | 241       | 239  | 226  | ↘ |
| Demandeurs d'emploi - Catégorie A       |                 | 151       | 128  | 125  | ↘ |
| Demandeurs d'emploi - Catégorie ABC     | Tout âge        | 230       | 223  | 217  | ↘ |
|                                         | Moins de 26 ans | 42        | 50   | 48   | ↘ |
|                                         | De 26 à 49 ans  | 149       | 134  | 126  | ↘ |
|                                         | 50 ans et +     | 39        | 39   | 43   | ↗ |

Source : France Travail-Dares, STMT

### III. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE

La Politique de la Ville s'appuie sur la capacité de chaque acteur (institutions, bailleurs, associations, conseils citoyens, habitants) à :

- Mobiliser les politiques publiques dites « de droit commun » pour s'assurer qu'elles bénéficient au moins autant aux habitants des quartiers prioritaires qu'ailleurs.
- Agir en transversalité et expérimenter ensemble pour répondre de manière ajustée à des besoins spécifiques.

Sur le plan politique comme technique, le mode de gouvernance choisi a donc un double objectif :

- ⇒ Rapprocher la prise en compte des préoccupations urbaines, sociales et économiques, en articulant le droit commun et la Politique de la Ville.
- ⇒ Favoriser un système d'échanges et un partenariat entre le niveau politique et les acteurs de terrain.

#### A. Les signataires et partenaires associés

##### 1. Les signataires du Contrat de Ville

Outre l'État et la Communauté de communes du Val de Sully, co-porteurs du Contrat de Ville, celui-ci sera signé par la ville de Sully-sur-Loire, le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental du Loiret et les bailleurs sociaux (LogemLoiret et Valloire Habitat).

Les signataires du Contrat de Ville garantissent le déroulement de son pilotage et de son évaluation. Ils décident ainsi de tous les arbitrages sur le contrat : actions, priorités, procédures...

##### 2. Les partenaires associés

Au-delà des signataires, le Contrat de Ville associera largement tous les partenaires souhaitant être impliqués dans cette démarche, afin d'améliorer l'ensemble des politiques publiques et de créer des synergies entre les différentes initiatives mises en place dans les QPV.

Sont partenaires du Contrat de Ville, les acteurs et institutions ayant produit une lettre d'engagement sur sollicitation de la Préfète du Loiret et du Président de la CC du Val de Sully. La liste des partenaires identifiés pour le Contrat de Ville de la Communauté de communes du Val de Sully est en pièce annexe 1. Celle-ci pourra être étendue afin d'inclure tous les acteurs souhaitant s'associer à la démarche.

L'engagement des partenaires dans le contrat repose sur :

- La mise en œuvre des programmes et des politiques publiques conduites par chacun sur le quartier prioritaire, ou par déclinaison spécifique. Les partenaires sont invités à confirmer et préciser leurs engagements en faveur des quartiers concernés.
- Leur contribution active aux travaux et réflexions qui seront initiés dans le cadre ce contrat. À ce titre, ils sont associés à sa gouvernance (Comités techniques et de pilotage, rencontres annuelles...) et à tous les groupes projets visant à assurer une déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques identifiées dans le cadre du présent contrat ou par le comité de pilotage.

### 3. La participation citoyenne

La préfecture du Loiret et les collectivités engagées dans la Politique de la Ville, ont invité les habitants et les partenaires, le 11 juillet 2023, à participer à une concertation citoyenne au sein du QPV.

Ce temps d'échanges organisé pour recueillir la parole et les contributions des habitants du quartier (observations, attentes, priorités, idées, projets...) a permis de dégager des priorités pour le futur contrat, adaptées aux spécificités du quartier.

Les signataires du Contrat de Ville sont garants de l'association des habitants à la définition des priorités et des actions du Contrat de Ville, au suivi de leur mise en œuvre et à l'évaluation de leurs résultats. Des moyens dédiés pourront être consacrés à la mobilisation citoyenne et au fonctionnement des collectifs d'habitants structurés afin de sécuriser de façon pérenne les conditions matérielles de leur participation.

Des rencontres avec les habitants du quartier seront pérennisées sur toute la durée du nouveau Contrat de Ville par l'organisation de :

- réunions publiques pour information, consultation et concertation avec les habitants
- rencontres (marches exploratoires) pour évoquer divers sujets qui préoccupent les habitants
- d'animations tous publics dans le QPV

Au moins un rendez-vous annuel dédié à la participation citoyenne sera organisé en présence du sous-préfet et des élus représentant la Communauté de communes du Val de Sully et la commune de Sully-sur-Loire.

### B. Les instances de pilotage et rendez-vous annuels

La gouvernance du Contrat de Ville est composée :

- d'un Comité de Pilotage (COPIL) : il fixe les priorités du Contrat de Ville et évalue les actions mises en œuvre. Il valide les financements accordés *via* l'appel à projet du Contrat de Ville.
- d'un Comité Technique (COTECH) : il prépare les décisions et travaux du Copil et du comité des financeurs.
- de groupes projets associant les partenaires opérationnels, pouvant être constitués sur décision du Comité de Pilotage en vue d'approfondir une thématique prioritaire ou un projet spécifique.

#### 1. Le Comité de Pilotage

Sous la présidence conjointe du Sous-préfet chargé de la Politique de la Ville et du Président de la Communauté de communes du Val de Sully en lien avec la commune de Sully-sur-Loire, ou ses représentants, **le Comité de Pilotage (COPIL)** constitue l'instance politique d'orientations stratégiques du contrat. Il réunit tous les signataires et les partenaires du Contrat de Ville. Il permet la participation citoyenne à ses travaux, dans les conditions qu'il fixe.

A ce titre, il :

- ⇒ définit les grandes orientations stratégiques, pilote la gestion opérationnelle sur l'avancement des travaux.
- ⇒ valide la feuille de route et les objectifs opérationnels annuels.
- ⇒ évalue les résultats des actions et le Contrat de Ville dans son ensemble.
- ⇒ garantit la complémentarité et l'articulation des différents dispositifs, projets et mode financement.
- ⇒ favorise la mobilisation des ressources de « droit commun ».
- ⇒ valide les financements spécifiques accordés aux actions présentées dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville.

Il se réunit au moins deux fois par an :

- à l'issue de l'appel à projet du Contrat de Ville
- avant l'ouverture de l'appel à projet du Contrat de Ville, pour valider la feuille de route et les objectifs opérationnels de l'année suivante et réaliser le bilan des réalisations de l'année précédente

Pour l'établissement de cette feuille de route annuelle, il sélectionne au moins une thématique prioritaire ou un projet devant faire l'objet d'un travail approfondi, et décide pour cela de la constitution de **groupes projets** spécifiques associant les partenaires opérationnels. **Ces priorités annuelles peuvent faire l'objet de financements dédiés et renforcés dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de Ville.**

## 2. Le Comité Technique

Co-animé par l'État et l'intercommunalité, le Comité Technique (COTECH) intercommunal est chargé de conduire et suivre la mise en œuvre du Contrat de Ville dans ses dimensions stratégiques et opérationnelles comme dans ses dimensions territoriales et thématiques.

Il réunit les représentants des signataires du Contrat de Ville, ainsi que toute personne ou institution qu'il juge utile d'associer en fonction des champs traités.

A ce titre, il :

- ⇒ prépare les décisions du Comité de Pilotage et en assure le suivi.
- ⇒ élabore le programme annuel des actions et en assure la mise en œuvre.
- ⇒ prépare le lancement des appels à projet et les priorités annuelles associées.
- ⇒ prépare les bilans et évaluations des actions et du contrat dans son ensemble.

## 3. Les rendez-vous annuels

En présence de l'État, des représentants de la CC du Val de Sully et de la commune de Sully-sur-Loire, trois rendez-vous annuels sont prévus :

- un rendez-vous dédié à la participation citoyenne (cf. supra)
- une rencontre avec les bailleurs sociaux
- une rencontre avec les acteurs associatifs

## 4. L'ingénierie au service du Contrat de Ville

L'équipe dite opérationnelle, assure la mise en œuvre et l'animation du Contrat de Ville sous l'autorité du Président de la Communauté de communes, et en coordination étroite et permanente avec la préfecture (service chargé de la politique de la ville et délégués du préfet).

Ce nouveau Contrat de Ville est décliné à partir des enjeux locaux identifiés et constats relevés lors de la consultation citoyenne organisée à l'été 2023, avec une mobilisation de l'ensemble des politiques publiques, pour agir en proximité et répondre durablement aux besoins des habitants.

La jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes/hommes, font l'objet d'une attention particulière dans chacun des enjeux.

Les territoires en situation de décrochage situés dans les communes de l'intercommunalité en charge de l'élaboration du Contrat de Ville pourront bénéficier d'un soutien ponctuel et annuel dans la limite de 2,5 % de l'enveloppe départementale. Celui-ci sera subordonné à un cofinancement de la ou les collectivités territoriales et leurs groupements concernés. Les actions dont l'évaluation sera positive auront vocation à être reprises par le droit commun.

De plus, l'engagement pluriannuel sur certains projets pourrait être mis en place, tout en maintenant un versement annuel de la subvention afin de permettre aux porteurs de mieux se projeter sur des projets plus structurants et programmés sur une période plus étendue.

#### A. Retour des consultations citoyennes

A l'échelle départementale (hors Orléans Métropole), les consultations citoyennes menées à l'été 2023 ont fait apparaître les constats suivants :

- ⇒ Actions Politique de la Ville et communication : Connaissance plus importante des actions de loisirs et de culture auxquelles ont eu l'occasion de participer les habitants interrogés. Les projets connus et reconnus sont ceux qui existent depuis plusieurs années. Pour les autres, les habitants regrettent qu'elles ne rayonnent pas suffisamment et/ou qu'elles ne soient pas proposées au sein même des QPV. De nombreux habitants déplorent également le manque de communication autour de ces actions.
- ⇒ Habitat : Effets esthétiques notables pour les QPV concernés par les programmes de rénovation urbaine. Des habitants pointent néanmoins des problèmes liés au bâti en tant que tel. Des rénovations énergétiques permettraient par exemple d'alléger les factures d'électricité. De plus, les habitants regrettent le manque de lisibilité sur les travaux à venir et les aménagements prévus.
- ⇒ Cadre de vie : La propreté apparaît très largement dans les échanges (déjections animales, déchets alimentaires, encombrants, entretien des parcs, etc.). Par ailleurs, les habitants souhaitent de nouveaux équipements comme des bancs (aux arrêts de bus, dans les parcs), des espaces verts davantage fournis et surtout des jeux pour les enfants. Les jeunes quant à eux, aimeraient bénéficier d'espaces de socialisation entre pairs (fast-food, cafétéria, local jeunes, équipements et clubs sportifs...).
- ⇒ Éducation, prévention de la délinquance et parentalité : Les habitants ont tous pointé une jeunesse en difficulté, de plus en plus jeune, livrée à elle-même et auteure d'incivilités et/ou de délits en tout genre. Qui plus est, la plupart d'entre eux quittent l'école de plus en plus tôt ou sont en voie de décrochage scolaire. Des relais sociaux et éducatifs de proximité (autres que les adultes-relais), dans une véritable démarche 1 d'aller vers 2, à l'instar des éducateurs de la Prévention Spécialisée, pourraient permettre d'accompagner ces jeunes. Il s'agit de leur offrir une réponse préventive plutôt que répressive. Les habitants interrogent également la responsabilité des parents qui seraient dans le déni ou démissionnaires. Pour autant, la rééducation de ces jeunes ne peut se faire sans le concours des parents.
- ⇒ Santé : Impacts notables de la désertification médicale : manque de médecins généralistes et de spécialistes type ORL, dentistes ou encore ophtalmologues. La prise en charge des addictions diverses, qui mènent à des situations dramatiques, doit être renforcée.

- ⇒ Accès aux droits : Il est parfois difficile pour les habitants de se repérer dans la multitude d'acteurs et savoir qui fait quoi et vers qui se tourner même sur des territoires plus petits. Dans certaines villes, les Maisons France Services manquent de visibilité.
- ⇒ Emploi : Difficulté pour les plus jeunes tributaires des transports en commun, de trouver des stages et emplois surtout dans les territoires ruraux. Pour les adultes, l'accès à un emploi avec des horaires atypiques, en usine par exemple, se heurte aux problèmes de garde d'enfants qui plus est pour des familles monoparentales. Les jobs-dating et forums de l'emploi sont appréciés par les habitants lesquels permettent d'être au plus près des employeurs et d'avoir ainsi des contacts moins formels.
- ⇒ Mobilité : Les transports à l'intérieur des villes remplissent leurs missions même si les habitants souhaiteraient que les horaires soient davantage élargis. Néanmoins, ils souhaiteraient bénéficier de transports vers les grandes villes afin de favoriser leurs recherches d'emploi ou tout simplement se promener. La promotion du co-voiturage et les mobilités douces pourraient combler ces manques. Le coût des transports peut être un frein surtout pour des familles nombreuses. L'accès au permis de conduire et l'émergence de garages solidaires ont également été abordés.
- ⇒ Culture : Offre culturelle jugée complète et satisfaisante. Les habitants souhaiteraient néanmoins bénéficier davantage de sorties en dehors de la ville.
- ⇒ Autres thématiques : Proposer davantage de temps de rencontre et de convivialité entre habitants ; rompre l'isolement des seniors ; proposer des cours de français.

## B. Les enjeux locaux et les engagements de la collectivité

### 1. Emploi et activité économique

#### Le plein emploi :

Si depuis plusieurs années le Quartier Politique de la Ville bénéficie d'une dynamique positive avec un taux de chômage en recul, certaines personnes demeurent sans emploi parce qu'elles peinent à pousser les portes de France Travail, de la Mission Locale... de plus, certaines personnes cumulent davantage de freins (précarité, santé, mode de garde, mobilité...) et nécessitent un accompagnement au long cours. De plus, l'absence de formation de base suffisante est un facteur d'exclusion du marché du travail.

Malgré une bonne desserte en termes de réseau routier et la présence de transport en commun, la **mobilité** reste un problème majeur et récurrent sur le territoire.

#### L'enjeu stratégique

##### **Renforcer les compétences et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du quartier**

- Renforcer l'accès à l'emploi et accompagner à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du quartier, et notamment dans un parcours d'accès à l'emploi durable
- Développer les compétences et favoriser l'accès des jeunes et des adultes à un premier niveau de qualification et d'insertion professionnelle
- Lever les freins d'accès à l'emploi
- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, lutter contre la fracture numérique

| Objectifs opérationnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Financements et dispositifs potentiels                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Informer les jeunes sur l'ensemble des possibilités en matière de formation et de métiers par la réalisation d'événementiels ou de visites d'entreprises</li> <li>⇒ Faire bénéficier les jeunes des quartiers des dispositifs spécifiques existants : école de la 2<sup>ème</sup> chance, EPIDE, emplois d'avenir, Charte</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Accompagnement des jeunes par la Mission Locale 2 fois par mois à la Maison pour Tous du Val de Sully</li> <li>⇒ Permanences France Travail à la Maison pour Tous du Val de Sully</li> <li>⇒ Missions de France Services du Val de Sully auprès des demandeurs d'emploi de son</li> </ul> |

|                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| nationale d'insertion de l'ANRU, prestations d'accompagnement intensif des jeunes...                                                                                                                                                                     | territoire (aide à l'inscription à France Travail, soutien dans la recherche d'emploi, apport d'informations auprès des entreprises en cas de recrutement, une aide à la formation)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| ⇒ Mettre les demandeurs d'emploi en relation avec les employeurs                                                                                                                                                                                         | ⇒ Organisation de jobdatings ou de forums des métiers : les « Rendez-vous de l'Emploi », « Métiers en Fête », en partenariat avec les Services Publics de l'Emploi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| ⇒ Assurer une offre de service permettant de favoriser l'autonomie des personnes en insertion notamment en ce qui concerne la mobilité, les savoirs de base, la maîtrise de la langue française, la garde d'enfants et l'apprentissage des codes sociaux | ⇒ Mise en place de dispositifs régionaux en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation du type « <i>Visas Libres Savoirs</i> » - « <i>Visa bureautique</i> »<br>⇒ Orientation des publics très éloignés de l'emploi vers des structures d'accompagnement, notamment pour les jeunes.<br>⇒ Organisation d'ateliers numériques par les Conseillers numériques France Services à la Maison pour Tous du Val de Sully<br>⇒ Poursuite du dispositif de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme avec les partenaires |
| ⇒ Favoriser la mobilité                                                                                                                                                                                                                                  | ⇒ Poursuite des efforts entrepris dans le domaine des transports (prêt de véhicules électriques) et promotion des outils de mobilité (transports en commun, vélos...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

#### L'activité économique :

#### **L'enjeu stratégique**

##### **Renforcer l'attractivité économique du quartier**

- Favoriser l'implantation d'activités nouvelles et le développement de celles existantes

| <b>Objectifs opérationnels</b>                                                                                                                                                                                                                      | <b>Financements et dispositifs potentiels</b>                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ⇒ Inciter les Collectivités à avoir recours aux TPE et structures IAE, notamment dans le cadre des marchés publics pour développer leur activité<br>⇒ Accompagner les TPE à répondre aux marchés en groupement (accompagnement clauses d'insertion) | ⇒ Contrat Régional de Solidarité Territoriale encourage le recours aux clauses d'insertion à travers des conditionnalités et bonifications aux aides accordées à des équipements / aménagements<br>⇒ Charte « Entreprises et quartiers »                                                                   |
| ⇒ Accompagner et soutenir la création d'entreprises                                                                                                                                                                                                 | ⇒ Espaces dédiés aux micro-entrepreneurs adaptés à leurs besoins / Bus de la création d'entreprises<br>⇒ Parrainage des créateurs d'entreprises issus des quartiers par une entreprise (club d'entrepreneurs réunissant des parrains et des créateurs)<br>⇒ Politiques régionales de soutien à la création |

## **2. Cadre de vie, Transition écologique et énergétique**

Propreté, gestion des déchets, embellissement et appropriation positive des espaces publics, événements festifs... : autant de sujets pour améliorer le cadre de vie des habitants et soutenir les pratiques sociales et citoyennes sur les espaces publics et résidentiels.

Le Contrat de Ville vise à réduire les inégalités sociales et territoriales à travers l'attractivité des quartiers, la valorisation et la rénovation des espaces publics et privés, la mobilité afin d'offrir un environnement de qualité aux habitants.

## L'enjeu stratégique

### Vivre mieux dans le quartier

- Améliorer la qualité du bâti, en particulier sur les performances thermiques, sur l'entretien, la qualité de service.

| Objectifs opérationnels                                                                                                                                                  | Financements et dispositifs potentiels                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ⇒ Requalifier les espaces extérieurs<br>⇒ Impliquer les habitants et les bailleurs dans l'amélioration de la vie du quartier par le biais d'action au profit du quartier | ⇒ Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) avec les bailleurs<br>⇒ Dispositifs mobilisables de l'ANAH (OPAH)                                                         |
| ⇒ Améliorer le partage de la demande de logement social                                                                                                                  | ⇒ Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) signée avec les bailleurs et qui définit les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte dans l'attribution de logements sociaux |
| ⇒ Améliorer la performance énergétique des bâtiments et équipements publics situés en QPV                                                                                | ⇒ CRTE du PETR Forêt Orléans Loire Sologne (CRTE FOLS), soutien à l'investissement des collectivités (Fonds vert, DETR/DSIL, CPER...)                                                                                     |

### 3. L'émancipation pour tous

En cette période de sortie de crise sanitaire, marquée par l'inflation, il est nécessaire d'accompagner les plus fragiles et de créer les conditions pour que chacun se sente légitime à agir, soit autonome et trouve sa place dans le quartier.

Le Contrat de Ville cherche à réduire significativement les écarts socio-économiques observés, qui ne se limitent pas au seul critère financier, mais porte aussi une attention privilégiée au bien-être de l'individu et l'ensemble des domaines de la vie quotidienne que sont l'éducation, la culture, l'accès aux droits, la santé des habitants...

#### La réussite éducative :

Les difficultés scolaires sont souvent liées à la condition sociale, économique et culturelle du milieu de vie des enfants. Le territoire bénéficie d'un certain nombre de dispositifs d'aide à la scolarité et d'acteurs de l'éducation mobilisés et investis. Les actions mises en place en matière de jeunesse, scolarité et réussite éducative, ont eu pour but de compléter l'offre exhaustive des établissements.

## L'enjeu stratégique

### Réaffirmer le rôle de promotion sociale de l'école dès la maternelle

- Accompagner le parcours scolaire des enfants et adolescents en difficulté et renforcer les dispositifs de réussite éducative

| Objectifs opérationnels                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Financements et dispositifs potentiels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ⇒ Réduire les écarts de réussite scolaire<br>⇒ Lutter contre le décrochage scolaire et développer les parcours éducatifs des élèves de 6 à 16 ans<br>⇒ Permettre à chaque jeune de développer son ambition en matière de formation et d'orientation pour sortir du système éducatif avec un diplôme qualifiant | ⇒ Cellule de Veille Educative afin de rechercher des solutions de proximité, de suivre l'évolution de la situation, pour permettre d'accompagner des enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires au regard de la situation individuelle de chaque jeune concerné et de sa famille<br>⇒ Mobilisation des dispositifs partenariaux de prévention du décrochage : classes et ateliers relais et parcours dérogatoires, mesures de responsabilisation<br>⇒ Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : accompagnement à la scolarité |

|                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                    | de la ville de Sully-sur-Loire qui propose aux enfants, l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour réussir à l'école (soutien scolaire et soutien aux parents dans le suivi scolaire de leurs enfants).<br>↳ Service de prévention spécialisée |
| ⇒ Assurer l'accompagnement des enfants en difficultés pour renforcer une continuité entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire                         | ↳ Mise en place du dispositif des « Vacances apprenantes »                                                                                                                                                                                                             |
| ⇒ Mettre en liaison les entreprises locales et les élèves issus du QPV scolarisés au Collège de Sully                                                              | ↳ Dispositif stage de 3 <sup>ème</sup> et de 2 <sup>nde</sup><br>↳ Développer l'alternance et la recherche d'entreprises en apprentissage                                                                                                                              |
| ⇒ Favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille est éloignée de la culture scolaire. | ↳ Encouragement de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans<br>↳ Renfort des collaborations entre la collectivité, l'éducation nationale et les services ayant en charge la petite enfance (CAF, PMI...)                                                         |

### L'accès aux droits et aux devoirs :

L'accompagnement social tient une place prépondérante dans l'accompagnement des personnes en grande précarité. L'inquiétude et l'incompréhension des parents face à leurs difficultés socio-économiques se transmettent également aux enfants. Par ailleurs, il est constaté chez certains parents un découragement ou une carence dans leurs responsabilités parentales.

### **L'enjeu stratégique**

#### *Accompagner les parents dans leur fonction éducative*

- Soutenir et valoriser les compétences des parents, avec une attention particulière pour les familles monoparentales

| <b>Objectifs opérationnels</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>Financements et dispositifs potentiels</b>                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| ⇒ Faciliter les relations sociales de proximité : accroître l'intégration familles et jeunes dans la vie sociale, renforcer les notions d'aide à la parentalité<br>⇒ Initier des projets autour de la formation des parents par des professionnels sur des thématiques données à l'image des cafés-débats ou des conférences | ↳ Relais Petite Enfance de la Maison pour Tous du Val de Sully |

L'accès aux droits sociaux et économiques constitue un enjeu central d'égalité et de citoyenneté et concerne l'ensemble des publics. Dans les faits, de nombreuses personnes ignorent la nature et l'étendue de leurs droits, tout comme les recours dont elles disposent pour les faire respecter.

### **L'enjeu stratégique**

#### *Conforter les dispositifs d'accès aux droits de proximité*

- Faciliter l'accès des personnes en difficultés aux aides auxquelles elles peuvent prétendre et les accompagner dans la compréhension des procédures

| <b>Objectifs opérationnels</b>                                                                                  | <b>Financements et dispositifs potentiels</b>                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ⇒ Venir en aide et accompagner les populations les plus en difficulté dans toutes les démarches administratives | ↳ Maison pour Tous du Val de Sully labellisée France Services<br>↳ Réseau de partenaires institutionnels présents à la Maison pour Tous pour répondre aux demandes des administrés<br>↳ Borne ESP du Département |

|                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ⇒ Lutter contre la fracture numérique                                                                                                                                       | ⇒ Conseillers numériques accompagnement aux e-démarches et la prise en main des outils informatiques                                  |
| ⇒ Répondre de manière adaptée aux besoins de droit des jeunes et favoriser chez eux l'exercice de la citoyenneté                                                            | ⇒ Point Information Jeunesse de la Maison des Jeunes de Sully (MJC)                                                                   |
| ⇒ Former les acteurs de terrain, les porteurs de projets et les adultes-relais aux valeurs de la République, au principe de laïcité et à la prévention de la radicalisation | ⇒ Déploiement du plan de formation Valeur de la République et laïcité (VRL) sur des sessions gratuites de 6h ou 12h (pilotage DREETS) |

#### Accès aux soins et à la santé :

La question de la faible densité d'équipements médicaux sur le territoire et répondre aux besoins en matière de santé, avec une attention portée à la santé mentale, un renforcement de l'offre de soins en proximité et le développement d'actions de prévention et médiation en santé, est un enjeu complexe, renforcé par les prochaines cessations d'activités et les listes d'attente de certains spécialistes.

#### **L'enjeu stratégique**

*Assurer le bien-être et la santé pour tous*

- Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé

| <b>Objectifs opérationnels</b>                                                                                                                                            | <b>Financements et dispositifs potentiels</b>                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ⇒ Améliorer l'accès aux soins de 1 <sup>er</sup> recours<br>⇒ Répertorier les dispositifs relevant de cette thématique afin de définir des objectifs majeurs à poursuivre | ⇒ Contrat Local de Santé et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du Giennois-Berry qui couvre une partie du territoire<br>⇒ Développement de proximité de l'accès aux soins de 1 <sup>er</sup> recours (MSP, Centre de santé...) |
| ⇒ Renforcer les initiatives de prévention (obésité, maladies chroniques, addictions)                                                                                      | ⇒ Action d'information, de sensibilisation auprès de la population par l'organisation d'un Forum sur la santé en mobilisant les acteurs locaux                                                                                                             |
| ⇒ Développer les actions de prévention sur les conduites à risques auprès des jeunes                                                                                      | ⇒ Point Information Jeunesse de la MJC de Sully                                                                                                                                                                                                            |
| ⇒ Développer les actions de prévention, notamment sur la santé mentale, auprès du public et sensibiliser les acteurs de terrain                                           | ⇒ Renforcement pour l'accès des jeunes et de leurs familles aux dispositifs de droit commun (Maison des adolescents, Planning familial, CIDFF, Promeneurs du Net...)                                                                                       |

#### Les loisirs et vacances :

La fréquentation et la pratique culturelle des habitants du quartier sont déficitaires face à une offre culturelle proposée sur le territoire.

La faible fréquentation de la population du quartier aux animations municipales et associatives, hormis le football, témoigne du faible intérêt des habitants pour les activités et traditions locales. Pourtant, la ville de Sully-sur-Loire dispose d'une offre associative variée (loisirs, sportifs, culturels...).

#### **L'enjeu stratégique**

*Permettre l'accès aux loisirs, à la culture, à la pratique de sport et vacances pour tous*

- Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la culture
- Promouvoir une offre sportive adaptée et vecteur d'intégration

| <b>Objectifs opérationnels</b>                                           | <b>Financements et dispositifs potentiels</b>                                                |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| ⇒ Développer et renforcer une offre artistique et culturelle diversifiée | ⇒ Soutien à des projets artistiques et culturels (actions se déroulant sur le quartier et/ou |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                              | s'adressant aux habitants issus du quartier)                                                                                                                                  |
| ⇒ Favoriser la découverte d'activités sportives nouvelles et diversifiées, ainsi que la pratique sportive des filles et des femmes, la pratique mixte et non stéréotypée                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Accès aux clubs sportifs existants et implication des associations sportives</li> <li>⇒ City stade du Hameau</li> </ul>              |
| ⇒ Permettre aux jeunes les plus en difficultés de bénéficier d'un accès aux activités culturelles, sportives ou de loisirs, et d'une prise en charge éducative pendant leur temps de vacances, contribuant à une politique d'insertion sociale des jeunes et à la prévention des exclusions. | <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Poursuite du dispositif des Quartiers d'Eté</li> <li>⇒ Salle Jeunes du Hameau : structure dédiée à l'accueil des 6-11 ans</li> </ul> |

#### La citoyenneté et les Valeurs de la République :

Le Contrat de Ville veille à promouvoir les valeurs de la République telle que la laïcité, la solidarité, la participation à la vie démocratique... afin de renforcer le partage des valeurs et de donner à tous les mêmes opportunités, dans le respect commun des règles du vivre ensemble.

Cet enjeu s'appuie sur la lutte contre toutes les discriminations afin d'atteindre l'égalité réelle de traitement dans tous les domaines de la vie pour tous (logement, éducation, services publics...).

#### **L'enjeu stratégique**

##### *Des citoyens engagés et le vivre ensemble*

- Renforcer l'appropriation et la connaissance des valeurs et symboles de la République

| <b>Objectifs opérationnels</b>                                                                                                                                               | <b>Financements et dispositifs potentiels</b>                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ⇒ Développer des actions de sensibilisation sur la notion de citoyenneté                                                                                                     | ⇒ Éducation aux droits et devoirs du citoyen, notion de laïcité                                                                                                |
| ⇒ Favoriser le développement de la vie associative, la participation des habitants et soutenir les démarches citoyennes et solidaires                                        | ⇒ Actions de sensibilisation et de prévention contre toute forme de radicalisation, de discriminations et aux préjugés contraires aux valeurs de la République |
| ⇒ Favoriser le déploiement d'actions d'éducation populaire par une offre d'activités physiques et sportives citoyennes pour renforcer le vivre-ensemble et le respect mutuel | ⇒ Accompagnement des actions des clubs sportifs et des acteurs socio-culturels en faveur de la citoyenneté et du vivre-ensemble                                |

#### **4. Tranquillité et la sécurité publique**

Apaiser le quotidien des habitants, de leur logement à l'espace public en mobilisant les moyens de Police et de justice d'État et en travaillant de manière coordonnée (État, villes, bailleurs, associations) avec une continuité entre les actions de prévention, de sécurité et de justice.

#### **L'enjeu stratégique**

##### *Vivre en sécurité dans l'espace public*

- Conforter la justice de proximité

| <b>Objectifs opérationnels</b>                                                           | <b>Financements et dispositifs potentiels</b>                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ⇒ Lutter contre les incivilités, les dégradations, l'insécurité...                       | ⇒ Développement des échanges et des liens police/habitants sur le sujet de la sécurité                                                                                          |
| ⇒ Renforcer la chaîne de prévention et des liens avec les jeunes en risque de décrochage | ⇒ CISPD : instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles les institutions et organismes publics et privés concernés se mobilisent |
| ⇒ Œuvrer auprès des habitants pour apaiser les conflits de la vie quotidienne            |                                                                                                                                                                                 |

## C. Les engagements et la mobilisation des signataires

Dans l'objectif de valoriser les atouts du quartier et de renverser la dynamique de décrochage, il importe que tous les acteurs publics et privés, susceptibles d'apporter une amélioration à la vie du quartier prioritaire et de ses habitants, s'unissent pour mutualiser leurs moyens dans le cadre d'une démarche concertée et contractualisée. Le présent contrat concrétise cette démarche.

### L'ETAT

Les principales orientations nationales et mesures annoncées lors du CIV du 27 octobre 2023 sont indiquées en annexe 2.

L'État consacre dans le département du Loiret des moyens spécifiques dédiés à la Politique de la Ville :

| FINANCEMENTS (chiffres 2023)    |                                  |                  |                 |             | POSTES 2023    |        |
|---------------------------------|----------------------------------|------------------|-----------------|-------------|----------------|--------|
| Animation des Contrats de Ville | Programmes de réussite éducative | Cités éducatives | Quartiers d'Été | TOTAL       | Adultes relais | FONJEP |
| 1 300 000 €                     | 600 000 €                        | 350 000 €        | 248 141 €       | 2 498 141 € | 64             | 15     |

En matière d'équipements publics, il peut mobiliser les dotations de soutien à l'investissement local (DETR, DSIL) et le fonds vert. En particulier, au moins 15 % du fonds vert à l'échelle nationale devront bénéficier en 2024 à des projets situés dans des QPV. Au-delà de ces moyens spécifiques, l'État s'engage à mobiliser tous ses moyens de droit commun au profit des habitants du QPV (éducation, emploi, police, justice, logement, apprentissage de la langue, santé, lutte contre les discriminations, transition écologique, culture, jeunesse et sport, politique d'intégration des étrangers...).

Pour certains projets ciblés, des financements pourront être accordés sur 3 ans à travers des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO). L'objectif sur la période du contrat est d'augmenter le nombre de ces conventions notamment pour :

- les projets structurants pour le QPV
- les projets portés par une association de grande proximité répondant à un besoin spécifique du QPV
- les projets expérimentaux et innovants, nécessitant plusieurs années de mise en œuvre

### LA REGION

La Région Centre-Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés. L'annexe 3 précise les compétences et priorités régionales qui rejoignent les actions qui seront engagées dans les Contrats de Ville en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent donner lieu à une mobilisation de la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

*La Région interviendra dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional. Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande. A l'issue de l'instruction, la Commission permanente régionale sera sollicitée, seule compétente pour accorder l'attribution d'une aide régionale. Les montants de subventions régionales qui pourraient apparaître dans le présent Contrat seraient mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale. La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville.*

## LE DEPARTEMENT

Le Département du Loiret intervient dans la Politique de la Ville depuis plusieurs années au travers de ses compétences de droit commun et politiques volontaristes. Il a soutenu et mis en œuvre différents projets concourant au développement des quartiers prioritaires et a également développé la présence de ses services sur le terrain.

Le Département souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés. Un certain nombre des politiques qu'il déploie recouvrent les domaines visés par les nouveaux Contrats de Ville. Aussi, l'annexe 4 précise les priorités départementales et les thématiques pouvant être accompagnées au titre de ses dispositifs. Certaines actions s'inscrivant dans les programmes des Contrats de ville 2024-2030 peuvent donner lieu à une mobilisation du Département dans le cadre de ses politiques de droit commun.

## LES BAILLEURS

La loi de Finances pour 2015 a institué un abattement de 30 % de la TFPB pour les logements sociaux en Quartier Prioritaire de la Ville. Cette exonération de la TFPB est rattachée au Contrat de Ville par une convention d'utilisation, co-signée par l'organisme HLM, l'Etat et les collectivités locales (l'EPCI et la commune concernée), qui fixe les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans le reste de leur parc, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité, contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Un cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB a été établi par le ministère en charge de la Politique de la Ville et l'Union Sociale pour l'Habitat. Il sera revu courant 2024. À ce stade, il définit les champs d'utilisation de l'abattement à travers 8 axes d'intervention :

- ⇒ l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier
- ⇒ la formation et le soutien au personnel de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires
- ⇒ l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance
- ⇒ la gestion des déchets et des encombrants
- ⇒ les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle
- ⇒ les actions favorisant la concertation et la sensibilisation des locataires
- ⇒ les actions de développement social permettant de favoriser le vivre ensemble et le lien social
- ⇒ les petits travaux d'amélioration du cadre de vie

Ces contreparties sont formalisées par la signature d'une convention entre le bailleur, la commune, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et le représentant de l'État dans le département (convention dite d'utilisation de l'abattement de la TFPB), obligatoire pour pouvoir bénéficier de l'abattement.

Les orientations de la convention doivent se traduire par des programmes d'actions triennaux qualitatifs et chiffrés, pour lesquels un suivi renforcé est réalisé. Ainsi, les organismes concernés transmettent annuellement aux signataires des contrats de ville et au conseil citoyen les documents justifiant de leurs actions. Les programmes d'actions établis pour chaque quartier ont vocation à être actualisés au regard de ces bilans.

Des priorités pourront être déterminées en tenant compte de la fongibilité d'un QPV à l'autre sur une même commune selon les besoins et l'évolution du contexte pour chaque QPV.

En effet, les situations sont changeantes et propres à chaque quartier. Elles peuvent évoluer rapidement en fonction des contextes locaux voire nationaux. Le suivi et le bilan de fin d'année devront prendre en compte les adaptations du plan d'actions aux nouvelles problématiques qui seraient identifiées.

Les contreparties de la TFPB se font en articulation avec le Contrat de Ville et le Plan Stratégique Patrimonial du bailleur. C'est un outil qui contribue à redonner de l'attractivité aux territoires.

**La durée des nouvelles conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB sera alignée sur celle du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 ». Ces conventions précisent les modalités de coordination des interventions des bailleurs sociaux avec les autres signataires et partenaires du Contrat de Ville, les modalités d'évaluation des actions menées ainsi que la part minimale de l'économie fiscale consacrée aux différents axes d'intervention Elles sont présentées et évaluées chaque année dans le cadre de la rencontre annuelle avec les bailleurs mentionnée *supra*.**

## V. SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Le dispositif de gouvernance permet d'évaluer la mise en œuvre du contrat, d'en mesurer les effets produits et d'exposer les raisons qui ont conduit l'atteinte ou non des objectifs.

Au regard des évolutions socio-économiques, des politiques sectorielles mises en œuvre et des impacts des différents programmes mis à la disposition du Contrat de Ville, cette démarche souscrit à une adaptation en continu des dispositifs mis en œuvre dans les quartiers en s'appuyant sur une contribution permanente de l'ensemble des acteurs.

La phase d'évaluation doit être associée à chaque étape du contrat : conception, suivi, des actions et bilan. L'évaluation doit veiller à ce que les objectifs formulés soient opérationnels (accessibles et mesurables).

Un plan d'évaluation (Rapport Politique de la Ville) est établi chaque année par la Chefferie de projet et comprendra :

- une approche qualitative et quantitative : mesure de l'atteinte des publics ciblés et évolutions observées dans le quartier
- le plan de financement du contrat analyse des conditions de mise en œuvre du contrat et cohérence des moyens par rapport aux objectifs
- des ajustements nécessaires : affiner la connaissance des changements et mobiliser les partenaires sur les contingences et les obstacles à l'atteinte des objectifs

Par ailleurs, l'évaluation à mi-parcours en 2027 déterminera plus que les autres la suite de la démarche. Selon les résultats de cette évaluation, le contenu du Contrat de Ville pourra être remanié.

## VI. ANNEXES

**Annexe 1 :** Les parties prenantes du Contrat de Ville de la Communauté de communes du Val de Sully

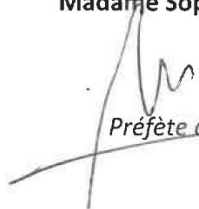
**Annexe 2 :** Les engagements et la mobilisation des Services de l'Etat

**Annexe 3 :** Les engagements et la mobilisation de la Région Centre-Val de Loire

**Annexe 4 :** Les engagements et la mobilisation du Département du Loiret

La Préfecture du Loiret

Madame Sophie BROCAS

  
Préfète du Loiret

La Ville de

Sully-sur-Loire

Monsieur Jean-Luc RIGLET

  
Maire



Le Conseil régional du Centre-Val de Loire

Monsieur François BONNEAU

  
Président

LogemLoiret

Monsieur Olivier PASQUET

  
Directeur Général

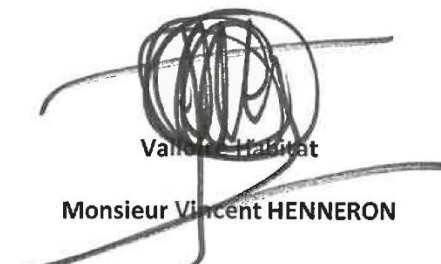
Le Conseil départemental du Loiret

Monsieur Marc GAUDET

  
Président

Val de l'Habitat

Monsieur Vincent HENNERON

  
Directeur Général

Communauté de communes

du Val de Sully

Monsieur Gérard BOUDIER

  
Président



# ANNEXE 1

## LES SIGNATAIRES

|                                           | FONCTION             |
|-------------------------------------------|----------------------|
| L'Etat                                    | La Préfète           |
| La Communauté de communes du Val de Sully | Le Président         |
| La Ville de Sully-sur-Loire               | Le Maire             |
| Le Conseil régional Centre-Val de Loire   | Le Président         |
| Le Conseil départemental du Loiret        | Le Président         |
| LogemLoiret                               | Le Directeur Général |
| Valloire Habitat                          | Le Directeur Général |

## LES PARTENAIRES (liste à définir)

|                                                                    | FONCTION |
|--------------------------------------------------------------------|----------|
| La CAF du Loiret                                                   |          |
| DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale) |          |
| France Travail de Gien                                             |          |
| Mission Locale de Montargis-Gien                                   |          |
| Agence Régionale de Santé (ARS)                                    |          |
| Tribunal de Montargis                                              |          |
| La Caisse des Dépôts et Consignations                              |          |
| La Caisse Primaire d'Assurance Maladie                             |          |
| La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret (CMA)           |          |
| La Chambre du Commerce et de l'Industrie du Loiret (CCI)           |          |
| La Chambre de l'Agriculture du Loiret                              |          |
| ADEME Centre-Val de Loire                                          |          |
| La Maison des Jeunes et de la Culture de Sully-sur-Loire           |          |
| Bpifrance                                                          |          |
|                                                                    |          |
|                                                                    |          |

# ANNEXE 2

## LES ENGAGEMENTS ET LA MOBILISATION DE L'ÉTAT

### 1. Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

- Déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par BPI France et la Banque des Territoires
- Pérennisation du Programme d'inclusion par le travail indépendant
- Déploiement d'un fonds en faveur des associations pour remobiliser les plus éloignés de l'emploi
- Mise en place de 300 pactes plein emploi
- Développement de l'apprentissage dans les QPV
- Ouverture de 4 nouveaux centres EPIDE (Etablissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi) et plan d'actions pour accueillir 5 000 nouveaux jeunes issus de QPV
- Développer la formation des jeunes issus des QPV dans les écoles de production
- Développer le mentorat, ouverture de classes Prépa Talents dans les QPV
- Augmenter à 5 000 le nombre d'entreprises partenaires de la démarche « Les entreprises s'engagent pour les quartiers »
- Redonner de la lisibilité aux dispositifs fiscaux favorisant l'activité économique dans les quartiers (Zones Franches Urbaines)

### 2. La transition écologique et énergétique

- Doublement de la part du « Fonds Vert » investie dans les QPV, plan de rénovation des écoles
- Ajout de 24 nouveaux quartiers retenus dans le programme « Quartiers Résilients » d'accompagnement à la transition écologique des quartiers
- Lancement d'un concours d'architecte « Quartiers de demain » avec 10 quartiers volontaires pour la renaturation
- Création d'espaces nature accessibles à tous et multiplication des « aides éducatives » dans les QPV

### 3. L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation

#### Les Services publics :

- Ouverture 8h-18h des collèges, ouverture des écoles primaires dans la dernière quinzaine d'août dans les quartiers
- Finalisation du déploiement des France Services et élargissement du bouquet de services, y compris à l'entrepreneuriat et en déployant la médiation
- Achèvement de la couverture des QPV en Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale
- Formation de 2 500 aidants numériques et conseillers numériques (France Numérique Ensemble)
- Réforme du statut des adultes-relais, renforcement de la présence de gardiens dans les logements sociaux
- Poursuite du fonds de co-investissement de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) pour la création de 10 centres de santé et 100 crèches dans les QPV

#### Logement, mixité :

- Limitation de la concentration de pauvreté dans les quartiers à travers les attributions de logements sociaux

#### La mobilité :

- Priorisation de la desserte « vélo » des QPV dans les appels à projets du fonds Mobilité actives, amplification du dispositif « Savoir rouler à vélo »
- Bonus financier pour les projets TCSP (Transports Collectif en Site Propre) et pôles d'échanges multimodaux desservant les QPV
- Expérimentation du recours automatique à la tarification sociale-solidaire en matière de transports en commun

#### La réussite éducative

- Généraliser les « Cités éducatives »
- Favoriser l'accès aux internats d'excellence
- Implanter des campus connectés dans les QPV
- Augmenter le nombre de colocations solidaires étudiantes dans les QPV
- Renforcer l'accueil des enfants à partir de 2 ans dans les QPV

#### La santé, accès aux soins, autonomie

- Regrouper des professionnels dans les Centres de santé et proposer un accompagnement psycho-social, mobiliser les acteurs de « l'aller vers » les plus éloignés du système de soins
- Mettre en place le programme « Mieux manger pour tous »
- Renforcer la prévention à l'école par la mobilisation des acteurs locaux non scolaires
- Accroître le nombre de stages ambulatoires et encourager l'engagement de l'hôpital public dans les quartiers
- Expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées dans 20 QPV à travers de nouvelles formes de partenariat entre bailleurs et associations
- Flécher des moyens du programme d'investissement dans les résidences d'autonomie pour rénover et moderniser plus particulièrement les résidences situées dans les QPV

#### La culture

- Etendre les horaires des bibliothèques dans 500 quartiers
- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV
- Multiplier les « Micro-folies » et encourager l'utilisation du Pass-culture

#### Le sport

- Labelliser et déployer 10 000 clubs sportifs
- Déployer 1 000 éducateurs sportifs par un financement de 1 000 clubs pour qu'ils recrutent et forment ces éducateurs, à hauteur de 20 000 € annuels par club sur 3 ans
- Mettre en place le plan « 5 000 terrains de sport »

### **4. La tranquillité et la sécurité publique**

- Déployer le dispositif « Force d'Action Républicaine » (FAR) : forces interministérielles pouvant mobiliser des moyens nationaux, régionaux et départementaux pour renforcer l'action de l'Etat dans les territoires en crise dans le cadre de la restauration de l'ordre et d'un travail d'apaisement (éducation, insertion, prévention, travail d'investigation en profondeur)
- Augmenter la présence policière sur la voie publique et favoriser le rapprochement police-population par la création de postes de Délégué de la Cohésion Police-Population (DCPP)

# ANNEXE 3

## LES ENGAGEMENTS ET LA MOBILISATION DE LA RÉGION

### 1. Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Au titre de la compétence Formation Professionnelle, en faveur de la mobilisation des publics vers la formation, notamment les dispositifs de formation aux compétences de base et transversales, actions DEFI (Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives).

En faveur du soutien à la création et au développement d'activités, à travers ses outils d'aide aux entreprises et de soutien aux projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises en articulation avec les EPCI.

Concernant l'économie sociale et solidaire, la Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, la mobilité figure parmi un des freins à l'emploi pour lesquels la Région a des capacités d'action y compris dans ses quartiers : pour identifier et faciliter l'accès aux solutions de mobilité (conseils en mobilité, mobilités solidaires...), et pour encourager les mobilités douces et accompagner les dynamiques en faveur du report modal.

### 2. La transition écologique et énergétique

La Région fait de lutte contre le changement climatique un axe majeur et transverse de ses politiques publiques. La Région est engagée notamment en faveur de la réduction des besoins énergétiques des logements et des bâtiments publics en soutenant des rénovations complètes permettant un réel gain énergétique. Le déploiement d'ENR est également favorisé par la Région.

L'amélioration du confort thermique des espaces publics constitue un axe prioritaire d'adaptation au changement climatique. Le recyclage du foncier constitue également un levier sur lequel la Région souhaite s'investir.

La Région peut accompagner des initiatives en faveur des circuits alimentaires de proximité et de l'économie circulaire.

### 3. L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation

En matière d'action éducative et du public jeune, la Région intervient pour l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote. Plus globalement, telle qu'exprimée et précisée dans le pacte régional des jeunes 2022-2028, la Région porte des ambitions et des actions en faveur de la jeunesse.

Concernant l'accès aux soins et à la santé, la Région favorise notamment le déploiement des structures d'exercice regroupé et s'investit dans le champ du salarié des professionnels de santé via le GIP Pro santé.

En matière de soutien aux actions culturelles et sportives, la Région encourage l'accès à la culture et l'exercice des droits culturels pour toutes et tous, le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipements (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées.

La Région agit pour l'égalité des chances notamment à travers des leviers en faveur de l'inclusion numérique.

La Région a fait du renouveau démocratique et de l'égalité entre les femmes et les hommes des marqueurs forts de son action et déploie des mesures en la matière.

Enfin, la Région, aux côtés de l'Etat soutient le centre de ressources Villes au carré pour ses actions de veille, expertise et conseils auprès des acteurs de la politique de la ville et constitue un relais avec les chefs de projets.

### **La mobilisation des fonds européens**

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Centre-Val de Loire et Interrégional Loire FEDER/FSE+ 2021/2027 a défini des mesures qui ont vocation à s'inscrire dans les priorités identifiées dans les Contrats de Ville :

- en matière de développement économique et de médiation numérique
- en faveur de territoires résilients avec des leviers en faveur de la transition énergétique et écologique et la mobilité urbaine
- pour la promotion de l'économie sociale et solidaire, la création et reprise d'entreprises pour des publics vulnérables, la formation des demandeurs d'emplois et en particulier des jeunes
- l'accès aux soins

La Région s'engage à renforcer la connaissance de ces dispositifs auprès notamment des chefs de projet de la Politique de la Ville.

# ANNEXE 4

## LES ENGAGEMENTS ET LA MOBILISATION DU DÉPARTEMENT

**Les priorités départementales qui s'articulent avec les enjeux définis dans les Contrats de Ville portant sur l'émancipation pour tous, le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires, la transition écologique et énergétique et la tranquillité et la sécurité publique sont précisées ci-dessous :**

- La mobilisation des agents départementaux dans les quartiers prioritaires

Dans le domaine de l'action et de la prévention sociale, le Département mobilise ses agents sur l'ensemble du territoire et notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle, médecins de Protection Maternelle et Infantile - PMI, puéricultrices...).

Les professionnels des Agences Départementales des Solidarités (ADS) proposent aux usagers des rendez-vous ou des visites à domicile sur les quartiers prioritaires pendant lesquelles ils assurent un accompagnement des publics (accueil, écoute, information, orientation ...). Ils interviennent sur des problématiques variées telles que le logement, l'accès aux droits, l'insertion sociale ou professionnelle, la perte d'autonomie, etc.... Ils soutiennent et accompagnent les parents dans leur fonction éducative. Le Conseil départemental du Loiret est vigilant quant à l'adaptation des modes de suivi et d'accompagnement des publics en difficulté face à l'évolution de la demande sociale. À noter que certains services d'accueil du public du Département du Loiret sont situés directement dans les périmètres des quartiers prioritaires.

En complémentarité, le Département souhaite promouvoir et développer le développement social local qui a pour finalité d'apporter une réponse globale aux usagers avec l'implication des personnes accompagnées et des acteurs locaux. Ce dernier sera porté par les professionnels des ADS.

- L'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté (jeunes, bénéficiaires du RSA...)

Le Département du Loiret poursuit une politique d'insertion tournée vers un objectif d'employabilité et de retour à l'emploi des publics en difficulté, en lien avec les structures associatives et partenaires locaux. La vocation première est de mettre à disposition des publics les moyens nécessaires vers une autonomie sociale et économique. Il s'investit notamment auprès des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), des jeunes en grande difficulté, dans une logique préventive, et auprès de personnes connaissant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement autonome. Il poursuit son partenariat avec les Missions locales et les structures associatives en faveur des jeunes âgés de 18 à 25 ans au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (en dehors du territoire d'Orléans Métropole), mais également en faveur des plus défavorisés. Enfin, le Département poursuit le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics au bénéfice des publics en difficulté.

Il s'est engagé depuis mars 2023, dans l'expérimentation sur l'accompagnement renoué des bénéficiaires du RSA, avec une volonté forte de construire des dynamiques de parcours « sans couture » en s'appuyant sur les acteurs territoriaux.

Afin de répondre à la diversité des besoins des bénéficiaires du RSA sans moyen de se déplacer et pallier ainsi à leurs difficultés, le Département impulse et développe des actions de mobilité en lien avec les partenaires et les structures associatives sur le territoire départemental afin de favoriser l'accès, le retour et le maintien à l'emploi des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail.

Le Département du Loiret se donne les moyens nécessaires afin d'aider et d'encadrer les initiatives des bénéficiaires du RSA souhaitant trouver ou retrouver une activité professionnelle en créant leur propre emploi afin de sortir du dispositif RSA. À ce titre, il finance des actions d'accompagnement à la création d'entreprise et de suivi post-crédation afin de pérenniser les entreprises créées sur l'ensemble du territoire.

En vue de favoriser le retour à l'emploi des publics qu'il accompagne, le Département apporte également un soutien aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) pour permettre à des bénéficiaires du RSA sans emploi, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion au sein de structures spécifiques (Ateliers et Chantiers d'Insertion, Associations Intermédiaires, Entreprises d'Insertion,...).

Il s'engage également dans le cadre du cofinancement de Contrats Uniques d'Insertion et des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion, au profit des bénéficiaires du RSA relevant de sa compétence.

- Le soutien en matière d'accompagnement social lié au logement et dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) :

Le Département intervient pour accompagner des ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement, notamment en accordant des aides financières pour leur faciliter l'entrée ou le maintien dans le logement.

Des mesures d'accompagnement social lié au logement sont mises en place pour les publics les plus en difficulté. De plus, les agents du Département déploient leurs interventions et leur expertise en matière de logement (accès au logement locatif social, prévention des expulsions locatives...).

En tant que co-pilote du Plan Solidarité Logement 45 (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées - PDALHPD), le Département souhaite poursuivre les actions engagées dans le cadre de ce plan mais aussi travailler sur de nouveaux projets dans un contexte en permanente évolution où les difficultés de logement ne cessent de croître et touchent un public de plus en plus varié et vulnérable : la prise en compte des problématiques de santé au sein du parcours résidentiel des ménages, l'articulation insertion/emploi et hébergement/logement, la lutte contre la précarité énergétique, la mobilisation et le développement d'offres de logements adaptés, la coordination entre les différents dispositifs d'accompagnement social en lien avec l'hébergement et le logement...

- L'implication au titre du soutien aux familles et à l'éducation

La politique de prévention mise en œuvre par le Département, s'exerce auprès des jeunes et des familles en situation psycho-sociale et éducative fragilisée. Elle est mise en œuvre dans tous les espaces de vie de l'enfant, au sein de la famille de l'école et du quartier, comme sur tout le territoire du Loiret. Elle concourt à des objectifs de cohésion sociale grâce à des actions de soutien à la parentalité, à l'insertion sociale des jeunes et de leurs familles, de lutte contre l'absentéisme et l'échec scolaire, de repérage des risques de dérive et d'inadaptation sociale. La PMI, par son action au sein des quartiers et au sein des établissements scolaires, contribue au dépistage de troubles susceptibles d'impacter la scolarisation et l'intégration de l'enfant, de prévenir des troubles cognitifs et comportementaux et d'orienter vers les consultations spécialisées. Afin de favoriser la mise en œuvre de projets destinés à soutenir les mineurs dans leur intégration sociale et scolaire et les accompagner dans leur réalisation, des aides financières peuvent être attribuées par le Département.

Le Département intervient également au titre de la prévention spécialisée afin de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale (hors Métropole d'Orléans qui dispose de la compétence).

Il peut ainsi participer au financement d'actions établies :

- visant prioritairement les adolescents et jeunes adultes de 16 à 25 ans qui ne peuvent ou ne veulent pas s'adresser aux dispositifs habituels d'intégration sociale, culturelle et économique.
- reposant sur un diagnostic préalable mettant en évidence des phénomènes d'inadaptation sociale.

- intervenant sur l'environnement afin de contribuer au maintien ou au rétablissement des règles de vie sociale.
- s'inscrivant dans une logique de partenariat avec l'ensemble des autres services en lien avec cette problématique.
- L'action du Département du Loiret en faveur de la Jeunesse

Le Département, depuis de nombreuses années, déploie une politique éducative globale et transversale qui contribue à la formation des futurs citoyens. Lors de chaque rentrée, de nombreux collégiens franchissent les portes des collèges Loirétains (rentrée 2023, environ 31 600 collégiens). Ce sont autant de jeunes Loirétains autant d'adolescents, autant de femmes et d'hommes en devenir... Les années collèges constituent une étape charnière du développement de l'enfant, une période essentielle dans sa construction.

Conscient de ces enjeux, au titre du présent mandat, le Département concentre son engagement en faveur de la réussite éducative des collégiens Loirétains qui se structure en trois axes :

- Favoriser la réussite scolaire et professionnelle des collégiens Loirétains
- Favoriser leur santé et bien-être
- Favoriser leur émancipation citoyenne

Les actions éducatives facilitent ainsi la découverte des métiers, la persévérance scolaire, encouragent la lecture, les activités culturelles et sportives. Elles favorisent également l'engagement citoyen.

- L'accès à la culture et la pratique sportive

Favoriser l'accès des plus démunis à la culture, au sport, aux loisirs et au tourisme éducatif est une exigence essentielle afin de maintenir le lien entre les personnes en situation précaire et la société. Le Département lutte ainsi contre les exclusions, en favorisant l'accès à la culture des personnes qui en sont exclues par la mise à disposition de places à titre gratuit (via les travailleurs sociaux dans le cadre de projets d'accompagnements ou les associations comme Cultures du cœur) pour l'accès à des manifestations et des équipements, dont il a la charge.

- La Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie

À travers la Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie, le Département arrête le programme coordonné de financement des actions et s'engage à lutter contre l'isolement social des personnes âgées.

Les objectifs retenus dans le cadre du programme de financement sont notamment :

- Le bien-être et le bien vieillir global
- La lutte contre l'isolement
- Le soutien aux actions d'accompagnement des aidants
- Politique du Département en matière d'Habitat

Le Département conduit une politique volontariste dans le domaine de l'habitat, lequel constitue un enjeu fort pour l'aménagement et le développement économique du territoire. Depuis 2006, par délégation de compétences de l'État, il décide de l'attribution des aides à la pierre sur le territoire Loirétain (en dehors du périmètre de la Métropole d'Orléans, elle-même délégataire des aides à la pierre).

À ce titre, il favorise d'une part la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, et soutient d'autre part l'amélioration de l'habitat dans le secteur privé (dans l'objectif de traiter l'habitat indigne et dégradé, de lutter contre la précarité énergétique et d'adapter les logements à la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap).

Il intervient ainsi auprès des propriétaires occupants comme des bailleurs sociaux ou privés. Il accompagne et appuie également les collectivités locales souhaitant s'engager dans des procédures stratégiques en matière d'habitat (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et études pré-opérationnelles, Plan de sauvegarde de copropriétés...).

- La démographie médicale

Le Plan Priorité Santé 2023-2027 du Conseil départemental du Loiret vise à garantir un accès aux soins de qualité et de proximité pour les habitants. Ce plan renforce la politique publique en faveur de la démographie médicale, en place depuis 2017.

Il se concentre sur quatre axes principaux :

1. Favoriser l'accès aux soins des Loirétains : Le but est d'assurer l'accès à des soins de qualité à proximité pour les habitants, notamment dans les zones confrontées à une baisse de la densité médicale.
2. Faciliter l'installation des professionnels de santé dans les territoires : Le Département investit dans la création de cabinets, dans la création de Maisons de santé, dans l'adaptation des locaux aux nouvelles pratiques médicales, et dans l'aide à l'installation des professionnels dans les cabinets médicaux et paramédicaux.
3. Devenir une terre de formation : il y a une forte volonté de recruter, fidéliser et former les étudiants en médecine et stages dans le département. Le Département propose des bourses aux étudiants en médecine, en contrepartie d'une obligation d'exercer 5 ans dans le Loiret.
4. Renforcer l'attractivité du Loiret : le Département s'engage à rendre le territoire attractif pour les professionnels de santé par diverses mesures.

Ce plan comprend 11 actions concrètes et opérationnelles, incluant des solutions de soins et de prévention, un renforcement de l'accueil et de l'accompagnement des professionnels de santé et des étudiants, et le financement d'actions innovantes en santé. La création d'une faculté de médecine à Orléans et l'évolution des bourses d'études, montrent la volonté du Département de répondre aux besoins croissants de la population, notamment en raison du vieillissement démographique et des tensions dans les professions médicales et paramédicales.

- La lutte contre la fracture numérique et accès aux services publics

La "Feuille de Route France Numérique Ensemble" pour la période 2024-2027, conçue par le Conseil départemental du Loiret en collaboration avec Orléans Métropole, se concentrera sur l'inclusion numérique. Elle vise à s'adapter aux besoins changeants de la société, en restant dynamique, évolutive, participative et inclusive.

La feuille de route s'articule autour de plusieurs axes principaux :

- Renforcement de l'Inclusion Numérique et Sensibilisation au numérique durable : développer des initiatives pour l'autonomisation numérique des habitants, y compris la mise à disposition de matériel informatique reconditionné et la sensibilisation au numérique durable.
- Développement de formations et d'ateliers numériques : professionnaliser les acteurs de l'inclusion numérique dans les territoires, notamment les agents des communes, les bénévoles d'associations et les clubs informatiques.
- Accroître les Compétences Numériques des habitants : intégrer les formations numériques dans les programmes de travailleurs bénéficiant du RSA, ainsi que pour les étrangers allophones et réfugiés.
- Sensibilisation et Éducation aux usages numériques : mettre l'accent sur l'information et la formation des jeunes et des familles sur les bons usages du numérique et la sécurité en ligne.
- Support et accompagnement personnalisé : fournir un soutien personnalisé pour l'utilisation des services numériques, notamment par le déploiement de médiateurs numériques itinérants.
- Collaboration et partenariat : renforcer la collaboration entre les acteurs locaux, y compris les entreprises, pour améliorer l'efficacité des actions numériques.

- Suivi et évaluation : assurer un suivi régulier et une évaluation des actions, notamment par le biais d'observatoires de l'inclusion numérique et des systèmes de suivi des formations.
- Coordination des actions : coordonner les efforts et les projets entre différentes structures pour un impact plus significatif.

Enfin, le Département favorise l'évolution des services publics en dotant les Agences Départementales des Solidarités d'Espaces Services Publics (bornes de proximité équipées d'Internet et de visioconférence pour entrer en relation avec certains services publics sans avoir à se déplacer).

- Développement économique des territoires

Le Département est un acteur clé du développement économique et de l'harmonisation territoriale. En se focalisant sur le déploiement du Très Haut Débit (THD), il répond à un besoin essentiel d'inclusion numérique, soutenant ainsi l'économie locale et offrant aux résidents et aux acteurs économiques un accès équitable aux services numériques. Cette initiative est cruciale pour stimuler l'innovation et la compétitivité dans tout le département.

Par ailleurs, le Département du Loiret joue un rôle vital dans l'aménagement et la modernisation du réseau routier. En entretenant et en améliorant les infrastructures routières, il facilite la mobilité, soutient les échanges commerciaux et favorise le tourisme, éléments fondamentaux pour le développement économique du département.

Le soutien important aux équipements et projets des collectivités et des bailleurs sociaux génèrent des emplois, dynamisent l'économie locale et améliorent significativement la qualité de vie des habitants. Elles rendent le Loiret plus attractif pour les nouveaux résidents et les investisseurs, grâce à des infrastructures modernes et des services de qualité.

- Le soutien à l'équipement des communes

Le Département du Loiret propose une politique d'aides aux territoires structurée autour de 2 axes clés pour soutenir les collectivités locales :

- Soutien à l'investissement des collectivités : ce soutien se décline en trois volets
  - investissement d'intérêt supra-communal
  - communal
  - départemental ou supra-départemental
- Ingénierie de projets : le Département offre un bouquet de services aux élus locaux pour l'élaboration de projets (Cap Loiret).

Les éléments évoqués ci-dessus, sont mentionnés à titre indicatif afin de valoriser l'intervention possible du département et n'engagent pas la collectivité départementale.

Les différents dispositifs de droit commun relevant de la compétence du Département du Loiret peuvent être activés après formulation d'une demande de subvention orientée vers le dispositif identifié, dans le respect des procédures départementales et de la validation de l'Assemblée Départementale (dans la limite des crédits votés au budget départemental). Les montants de subvention qui pourraient apparaître dans le présent contrat seront indiqués à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité départementale.

Le Département s'engage ainsi à poursuivre sa participation aux différentes instances de gouvernance des contrats de ville, à contribuer à la fluidité du circuit des demandes de subvention et enfin à favoriser l'information sur les dispositifs mobilisables au titre du droit commun auprès des chefs de projets Politique de la Ville.